

Le fédéral contribue au projet expérimental de revenu garanti au Manitoba

Le Gouvernement fédéral a acquiescé en principe de contribuer au financement d'un projet expérimental de revenu garanti, en collaboration avec la province du Manitoba. On entreprendra immédiatement la réalisation de ce projet dont le Gouvernement fédéral assumera 75 p. cent des coûts. La province du Manitoba contribuera 25 p. cent du coût du projet et aura la responsabilité de son implantation.

D'après le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social, M. Lalonde, ce projet traduit l'intérêt que les deux Administrations attachent à l'analyse de la portée des régimes du revenu garanti. Le public ne cesse de se préoccuper des effets éventuels de ces régimes sur la motivation au travail, ainsi que des méthodes d'administration efficace et équitale en fonction de l'examen du revenu. Le projet-pilote manitobain s'attachera à l'étude de ces deux questions.

Le ministre a aussi signalé que ses fonctionnaires oeuvraient de concert avec l'équipe manitobaine, chargée de la réalisation du projet. Cette collaboration se poursuivra au cours des stades de planification et des phases subséquentes d'exploitation.

L'initiative manitobaine est la première expérience sociale d'envergure tenté au Canada, dans le domaine du revenu garanti.

Une usine-pilote destinée à combattre la pollution

Une usine-pilote d'une valeur de \$500,000 et destinée au traitement des eaux a été ouverte près de Bathurst, au Nouveau-Brunswick; construite sous l'égide du Gouvernement fédéral et du secteur industriel, elle permettra d'élaborer de nouvelles méthodes de lutte contre la pollution des eaux. Elle a été financée par le Gouvernement fédéral, par l'administration du Nouveau-Brunswick et par la *Brunswick Mining and Smelting Company*.

En rendant publique la nouvelle de l'entrée en service de cette usine, le ministre fédéral de l'Environnement, M. Jack Davis, a indiqué qu'elle servirait de centre de démonstration pour le traitement des eaux résiduaires

provenant des opérations d'extraction et de broyage de minerais de sulfures; on insistera spécialement sur le problème des acides et des métaux que renferment les effluents. Selon M. Davis, l'usine-pilote utilisera les techniques les plus perfectionnées, dont beaucoup sont l'oeuvre des ingénieurs du Service fédéral de la protection de l'environnement.

Les résultats des études réalisées dans cette usine serviront au gouvernement central, pour établir des normes relatives aux effluents nationaux, ainsi qu'à l'industrie, pour mettre au point ses propres programmes antipollution.

M. Davis a précisé que tous se préoccupaient du problème de la pollution causée par l'exploitation minière. Tous s'inquiètent au plus haut point lorsque

cette pollution fait mourir des poissons, en particulier des poissons d'espèces menacées d'extinction, comme le saumon de l'Atlantique. L'entreprise en question, qui promet beaucoup, permettra de réduire la quantité de matières toxiques (en grande partie du cuivre et du zinc) qui s'introduisent dans les voies d'eau et menacent de détruire non seulement l'industrie de la pêche, mais aussi l'industrie touristique.

Cette usine-pilote, qui est aussi un centre de démonstration, aura, de l'avis de M. Davis, une grande portée sur l'avenir de la Miramichi en tant que rivière à saumon, mais également sur la qualité environnementale de nombreux autres systèmes fluviaux du pays qui servent à la pêche et aux loisirs.

Aide accrue pour le développement international

L'édition du mois d'avril de "Contact", une publication de l'Agence canadienne de développement international rapporte que pour la première fois, cette année, le budget que le Canada consacre à l'assistance publique au développement international dépassera le demi-milliard de dollars. Les prévisions budgétaires se chiffrent à 565 millions de dollars, une augmen-

tation de 15 p. 100 par rapport aux chiffres de l'an dernier, de 491 millions de dollars. Le montant se répartit comme suit: 356 millions de dollars pour l'assistance bilatérale, 173 millions de dollars pour l'assistance multilatérale, 36 millions de dollars pour les organismes non gouvernementaux et les autres programmes de l'ACDI.

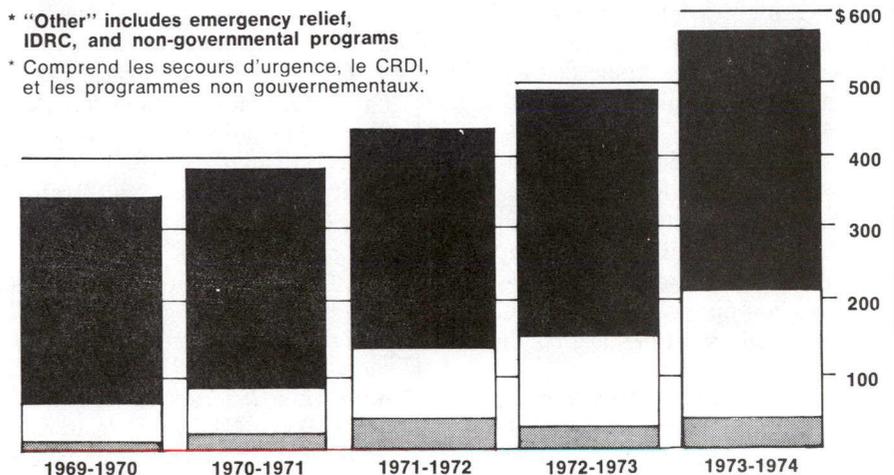
CANADA'S OFFICIAL DEVELOPMENT ASSISTANCE PROGRAM, 1969 TO 1974

(allocation of appropriations, in millions)

PROGRAMME PUBLIC CANADIEN D'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT 1969 à 1974

(Affectations en millions de dollars)

■ Bilateral Bilatéral □ Multilateral Multilatéral ▒ Other* Autres*



* "Other" includes emergency relief, IDRC, and non-governmental programs
* Comprend les secours d'urgence, le CRDI, et les programmes non gouvernementaux.